

Vaccination contre la coqueluche : que faut-il en penser ?

OBLIGATIONS

- Le nourrisson : **primo-vaccination obligatoire** chez **tous les enfants** de moins de 2 ans nés à partir du 01/01/18
Schéma vaccinal : une injection à **2 et 4 mois**,
Rappels à **11 mois, 6 ans, entre 11 et 13 ans puis à 25 ans**.
Rattrapage possible du dernier rappel jusqu'à 39 ans.

RECOMMANDATIONS

- Vaccination recommandée dans le cadre de la **stratégie de « cocooning »** : les personnes non vaccinées ou vaccinées mais n'ayant pas eu de rappel et susceptibles d'être en contact étroit avec un nourrisson :
 - en cas de projet parental,
 - dans l'entourage d'une femme enceinte.
 Un rattrapage du vaccin coqueluche est recommandé si le dernier vaccin remonte à plus de 10 ans.
- Pour les personnels **soignants** et en charge de la **petite enfance** : les rappels dTP administrés à 25, 45 et 65 ans comporteront systématiquement la valence coqueluche.

LA COQUELUCHE

La coqueluche est une maladie respiratoire causée par une bactérie : *Bordetella pertussis*. **Très contagieuse**, elle se transmet par les gouttelettes émises lors de la toux.

En France, les nourrissons sont le plus souvent contaminés par des adultes, notamment les parents ou la fratrie. Or les **cas graves**, parfois mortels, surviennent chez les **très jeunes nourrissons**.

La coqueluche, dans sa forme typique, se manifeste par :

- une **rhinite**,
- pas ou peu de fièvre,
- **quintes de toux** sévères (pouvant entraîner des vomissements) suivies d'une reprise de **respiration bruyante** appelée « **chant du coq** ».

A SAVOIR

- Le vaccin contre la coqueluche est toujours **combiné** avec le vaccin DTP (qui est aussi obligatoire).
- Les enfants et adultes vaccinés **perdent peu à peu leur immunité** et la coqueluche peut ainsi prendre des formes plus ou moins sévères et atypiques (toux trainante...).
- Pour limiter la contamination, les **antibiotiques** prescrits aux personnes atteintes de coqueluche sont aussi **recommandés à l'entourage du malade** non à jour de leur vaccination (rappel datant de plus de 5 ans) y compris les femmes enceintes.
- La **surveillance** des nourrissons malades est importante. Il faut assurer la bonne respiration de l'enfant et veiller à une **bonne hydratation et nutrition**.

L'IMMUNITÉ CONTRE LA COQUELUCHE EST DEFINITIVE **FAUX !**

L'**immunité** contre la coqueluche **n'est pas définitive**, il est possible de contracter la coqueluche plusieurs fois dans sa vie. En effet :

- le fait d'avoir déjà eu la maladie donne une protection immunitaire qui s'affaiblit peu à peu au fil du temps
- pour une protection optimale, le vaccin nécessite **plusieurs rappels**, car l'immunité obtenue ne dure **qu'une dizaine d'années**.

HALTE AUX IDÉES RECUES

MON ENFANT PEUT CONTINUER A ALLER A LA CRECHE S'IL A LA COQUELUCHE **FAUX !**

L'éviction des collectivités (crèche, établissement scolaire...) doit durer **5 jours** à partir du début du traitement antibiotique. Pendant cette période :

- gardez votre enfant à domicile
- évitez tout contact avec les nourrissons et les personnes insuffisamment vaccinées

LA COQUELUCHE N'EST PAS UNE MALADIE GRAVE **FAUX !**

Chez le **nourrisson**, les complications peuvent être des pneumopathies (soit spécifiques, soit par surinfection), apnées, ralentissement du rythme cardiaque, voire une détresse respiratoire accompagnée d'une défaillance multi-viscérale (coqueluche maligne) d'évolution souvent **mortelle**. Les jeunes enfants sont donc **fréquemment hospitalisés**.

CE VACCIN EST RESPONSABLE D'UNE AUGMENTATION DES CAS DE MORT SUBITE DU NOURRISSON **FAUX !**

Les études n'ont retrouvé aucun lien de causalité entre l'administration de ces vaccins et la mort subite du nourrisson. Toutefois, ces vaccins sont administrés à un âge où les bébés peuvent être frappés par le syndrome de mort subite du nourrisson (MSN).

- ➔ **Les décès par MSN survenant après la vaccination sont une coïncidence et se seraient produits même si le nourrisson n'avait pas été vacciné.**